



Département du Bas Rhin (67)
PETR de la Bande Rhénane Nord

Schéma de Cohérence Territoriale – AEC

Annexe 5 - Bilan de la concertation

Dossier arrêté
Le 2 avril 2025

Préambule.....	4
Rappel des motifs de la révision.....	4
Les modalités de la concertation	5
1. Rappel du cadre juridique	6
2. Modalités de la concertation définies par le comité syndical de la Bande Rhénane Nord	6
Les grandes étapes de l'élaboration du projet	7
1. Historique et contexte du SCoT de la Bande Rhénane Nord.....	8
2. Etapes de la révision du SCoT de la Bande Rhénane Nord	9
Présentation des modalités de la concertation.....	12
Les réunions publiques.....	14
Le registre de concertation	16
Le site internet de la Bande Rhénane Nord.....	17
L'information à la presse	18
Les autres relais de la concertation	21
La concertation avec les personnes publiques associées	25
Synthèse des observations recueillies et conclusions	27
Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT.....	27
Conclusions	33

Introduction

Préambule

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord a été adopté par délibération du comité syndical le 28 novembre 2013.

Rappel des motifs de la révision

L'article L.143-28 du code de l'urbanisme dispose que :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc »

Ainsi sur la base de cette analyse, par délibération en date du 25 novembre 2019, le comité syndical a décidé de prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord et a défini les modalités de la concertation conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, la révision du SCoT poursuit plusieurs objectifs

- adapter le SCoT à l'évolution du contexte législatif et institutionnel ;
- affirmer la situation stratégique du SCoT au cœur des grands corridors européens et son positionnement à la croisée des systèmes métropolitains de Karlsruhe et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- adapter les orientations générales de l'organisation de l'espace en tenant compte des nouveaux éléments de connaissance environnementale (par exemple les risques d'inondation ou la qualité de l'eau) ;
- conforter la bonne articulation entre aménagement du territoire et mobilités, en particulier par la prise en compte de la démarche du « Grenelle des Mobilités » et de ses axes structurants tels que le « Réseau Express Métropolitain » (ligne Strasbourg-Lauterbourg-Allemagne), les liaisons Est-Ouest Haguenau-Allemagne, etc. ;
- permettre au territoire de s'adapter aux transitions en cours, notamment énergétique et climatique, en précisant les objectifs poursuivis en la matière ;
- ajuster les objectifs de production de logement en tenant compte des divers besoins ;
- préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers en précisant les objectifs de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

Les modalités de la concertation

L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale, fait évoluer la structure du SCoT et lui donne la possibilité de tenir lieu de plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Entretemps le PETR a pris la compétence PCAET et les statuts ont été modifiés en conséquence en intégrant cette nouvelle compétence par arrêté préfectoral du 16 janvier 2023.

Le 23 février 2023, le comité syndical du PETR de la Bande Rhénane Nord a apporté une modification à la délibération du 25 novembre 2019 intitulée «EVALUATION A 6 ANS ET MISE EN REVISION DU SCoT DE LA BANDE RHENANE NORD » portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT et la prescription de sa révision, afin que le SCoT de la Bande Rhénane Nord puisse, à l'issue de la révision, valoir PCAET pour le territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord.

1. Rappel du cadre juridique

A la fin de la concertation, le Comité syndical du PETR de la Bande Rhénane Nord arrête le bilan ci-après, conformément aux articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Les articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme encadrent les modalités de concertation du SCoT. Pendant toute sa révision, le SCoT doit faire l'objet d'une concertation qui associe à la fois les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La concertation doit permettre à toute personne d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT d'une part, et de pouvoir formuler des observations et des propositions d'autre part.

2. Modalités de la concertation définies par le comité syndical

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

- Les études seront tenues à la disposition du public pendant toute la période de révision. Il pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au siège du PETR et de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et aux mairies des communes de Gamsheim, Lauterbourg, et Soufflenheim. Le public pourra faire connaître ses observations en les consignand dans les registres ouverts à cet effet.
- Un espace d'information dédié à la révision du SCoT sera ouvert sur le site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord. Les études y seront consultables pendant toute la période de révision.
- Le public pourra formuler ses observations par courrier postal à l'attention du Président du PETR à l'adresse du siège du PETR de la Bande Rhénane Nord ou à l'adresse de la Maison France Services à Drusenheim; l'adresse effective sera indiquée sur le site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord, et, par courrier électronique par le formulaire de contact du site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord : <https://bande-rhenane-nord.fr/contact>.
- Les dossiers seront constitués et complétés au fur et à mesure de l'avancement des études.
- La révision du SCOT fera l'objet d'une information dans la presse.
- Au moins deux réunions publiques seront organisées : une sur le diagnostic et les enjeux du territoire et une sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique - PAS (anciennement PADD) et du Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les grandes étapes de l'élaboration du projet

Les grandes étapes de l'élaboration du projet

1. Historique et contexte du SCoT de la Bande Rhénane Nord

Un bilan portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT a été dressé par l'ADEUS en 2019 pour faire état de l'atteinte ou non d'objectifs fixés dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28 novembre 2013.

L'analyse globale des résultats d'application du SCoT démontre qu'une partie des orientations stratégiques) sont mises en œuvre. Le bilan d'application alimenté par l'analyse des indicateurs n'aboutit pas à une remise en cause des grandes options d'aménagement.

L'évolution des dynamiques sur le territoire du SCoT, les six dernières années permet de mettre en évidence plusieurs tendances, le faible recul et le manque de disponibilité de certaines données ne permettaient toutefois pas d'analyser finement chaque thématique abordée dans le SCoT.

Toutefois certaines tendances montrent que les hypothèses du SCoT ne sont pas constatées en 2019.

La proposition de révision a été motivée au vu de cette évaluation et des évolutions législatives et institutionnelles intervenues, ainsi que de nouveaux documents cadre de rang supérieur adoptés depuis 2013 ou en cours d'élaboration, que le SCoT doit intégrer

À l'échelle nationale

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a fait du SCoT un document « pivot ». A ce titre, les objectifs de la révision sont de :

- Réaffirmer le SCoT comme l'outil prioritaire de définition et de cohérence des politiques publiques territoriales ;
- Renforcer le SCoT dans son rôle d'interface et d'intégration entre les documents de rang supérieur et inférieur, avec une hiérarchie des normes complétée ;

- Renforcer le SCoT dans son aspect fédérateur, par la coordination et l'élargissement de ses domaines d'intervention, par exemple le volet air-climat-énergie ou biodiversité.

Deux lois fixent en outre des objectifs renforcés en matière de transition énergétique et d'absence de perte nette de biodiversité, se traduisant dans les projets, plans et programmes, dont les schémas de cohérence territoriaux : la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, dont les objectifs sont actualisés par la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019.

À l'échelle régionale et locale

De nouveaux documents ont été adoptés ou sont en cours d'élaboration, en particulier :

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Alsace, approuvé le 21 novembre 2014, dont les dispositions avaient été anticipées par le SCoT actuel ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin approuvé le 1er juin 2015 ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2016-2021 et Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 – Bassin Rhin approuvés le 30 novembre 2015 ;
- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) du bassin de la Moder, et des communes de Gamsheim-Kilstett, ayant fait l'objet de porter à connaissance en 2015, 2017 et 2018 ;
- Le projet de Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration et devant être approuvé au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand-Est, arrêté le 14 décembre 2018.

Le territoire du SCoT de la Bande Rhénane Nord a également connu une évolution institutionnelle importante, par la création de deux Communautés de Communes au 1er janvier 2014, suite à la fusion de 7 anciennes Communautés de Communes.

La révision du SCoT doit permettre d'adapter ses objectifs à cette nouvelle réalité territoriale.

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés qui composaient le SCoT de la Bande Rhénane Nord : la Communauté de communes du Pays Rhéna et la Communauté de communes de la Plaine du Rhin.

D'abord Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale depuis 2008, cet établissement public est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Le PETR de la Bande Rhénane Nord est composé de 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett et dénombre près de 56 271 habitants.

2. Etapes de la révision du SCoT de la Bande Rhénane Nord

Les étapes d'élaboration du projet de SCoT révisé ont été les suivantes :

- La délibération de prescription de la révision du SCoT a été prise en Comité syndical le 25 novembre 2019 ;
- L'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 a emporté transformation, au 1er janvier 2019, du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord (PETR), qui porte la compétence en matière de schéma de

- cohérence territoriale et en matière de plan climat-air-énergie territorial ;
- La délibération du comité syndical du 4 avril 2022 approuvant le transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au PETR de la Bande Rhénane Nord
- L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 portant transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et modification statutaire du PETR de la Bande Rhénane Nord
- Une réunion de lancement sur la révision du SCoT et l'élaboration du PCAET ainsi qu'une visite du territoire SCoT'Tour se sont tenues le 20 janvier 2023 ;
- La délibération du comité syndical du 23 février 2023 modifiant la délibération du 25 novembre 2019 intitulée «EVALUATION A 6 ANS ET MISE EN REVISION DU SCoT DE LA BANDE RHENANE NORD » portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT et la prescription de sa révision, afin que le SCoT de la Bande Rhénane Nord puisse, à l'issue de la révision, valoir PCAET pour le territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord.
- Le diagnostic du rapport de présentation ainsi que l'état initial de l'environnement ont été réalisés entre janvier et août 2023 ;
- Une réunion des personnes publiques associées le 21 septembre 2023 pour partager le diagnostic et l'état initial de l'environnement ;
- Un séminaire pour présenter les premiers résultats du diagnostic et définir les objectifs de développement et d'aménagement autour de 4 groupes de travail (1. Economie/ commerce/ tourisme - 2. Démographie / logement - 3. Environnement - 4. Transports et déplacements) a été organisé le 13 octobre 2023 ;
- Une réunion publique le 27 mars 2024 pour présenter la démarche, le diagnostic ainsi que quelques éléments du projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- Quatre ateliers thématiques participatifs, à destination de l'ensemble des élus du territoire, communs au Plan climat-air-énergie territorial se sont tenus les 6 juin 2024. Ils ont permis de construire une vision partagée des enjeux et des besoins en matière de logements, d'économie, de mobilités, d'environnement, d'adaptation au changement climatique ;
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) a été élaboré entre le mois d'août 2023 et juin 2024 ;

- Le débat sur les principales orientations du projet d'aménagement stratégique (PAS) s'est tenu lors du comité syndical du 6 juin 2024 ;
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) a été défini entre juin et décembre 2024, puis adapté jusqu'à l'arrêt de manière réactive avec le PAS, ceci afin d'intégrer, notamment, les obligations découlant de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, en prenant en compte les apports de la réunion de concertation avec le public et la réunion des personnes publiques associées ;
- Les EPCI ont été associés lors du carrefour « ZAN » le 23 octobre 2024 ;
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) a été mis à jour entre juin et décembre 2024 ;
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) défini en décembre 2024 a été adapté, de manière réactive avec le PAS, pour intégrer les apports de la réunion de concertation avec le public et de la réunion des personnes publiques associées en janvier 2025 ;



SOMMAIRE

00 Préambule

Contexte réglementaire et contenu du PAS

Axes transversaux

- 0.1 Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050
- 0.2 Positionner le territoire dans son contexte régional et transfrontalier

1 Axe 1 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

- 1.1 Garantir le bon fonctionnement écologique de la Bande Rhénane Nord en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine
- 1.2 Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau
- 1.3 Contenir les impacts du développement sur les ressources naturelles
- 1.4 Prendre les mesures adaptées liées à la production énergétique et à la limitation des GES dans ce SCoT-AEC
- 1.5 Préserver les habitants et les activités des risques et des nuisances

2 Axe 2 : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

- 2.1 Assurer une cohérence entre l'armature urbaine et les ambitions de développement démographique
- 2.2 Produire un habitat diversifié et de qualité économe en foncier
- 2.3 Structurer une offre de services et d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire et accessibles de tous
- 2.4 Améliorer les conditions de déplacements sous toutes leurs formes et placer le territoire au cœur des réseaux européens

3 Axe 3 : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique

- 3.1 Capitaliser sur le positionnement du territoire et rechercher des complémentarités avec les territoires voisins
- 3.2 Maîtriser la consommation foncière et offrir des espaces en développement en phase avec les besoins réels
- 3.3 Soutenir l'attractivité commerciale des centralités et rapprocher le lieu de résidence des lieux d'achat
- 3.4 Développer le tourisme autour de la découverte des richesses naturelles et culturelles
- 3.5 Permettre une économie circulaire en favorisant les circuits courts et la consommation de produits locaux

Visites d'élus et ateliers entre 2023-et 2024



Présentation des modalités de concertation

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et s'est appuyée sur les trois étapes structurantes de la révision du SCoT de l'Alsace du Nord :

- ⇒ La phase du diagnostic,
- ⇒ La phase du projet d'aménagement stratégique (PAS),
- ⇒ La phase du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

A chaque étape, la concertation a permis au public de recevoir des informations sur l'avancement de travaux du SCoT et de présenter ses observations et remarques.

Les réunions publiques

Le registre de concertation

Le site internet de la Bande Rhénane Nord

L'information à la presse

Les autres relais de la concertation

La concertation avec les personnes publiques associées

La réunion publique sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement Stratégique

Réunissant une trentaine de personnes, la réunion publique du 27 mars 2024 à Drusenheim a été l'occasion de présenter le diagnostic, le travail de définition du projet politique à travers le PAS et plus généralement d'expliquer la démarche de prospective menée à travers le SCoT.

Cette réunion a permis d'assurer les principes de concertation avec la mise en place d'un dialogue ouvert puisque les participants étaient amenés à formuler leurs observations, leurs questions. Les élus, agents et bureau d'études étaient présents pour formuler les réponses. Cette réunion était également l'occasion de faire connaître plus largement la démarche et d'informer sur les documents disponibles en consultation.

Au préalable, cette réunion avait été annoncée par voie de presse dans les DNA (éditions Haguenau-Wissembourg et Strasbourg Campagne), par le biais d'un affichage dans les 36 communes, les 2 intercommunalités du territoire et au siège du PETR de la Bande Rhénane Nord ainsi que sur leurs sites internet.



La réunion publique sur le Projet d'Aménagement Stratégique et le Projet d'Orientation et d'Objectifs

Réunissant une quarantaine de personnes, la réunion publique du 22 janvier 2025 à Seltz a été l'occasion de présenter le projet politique à travers le DOO et plus généralement d'expliquer la démarche de prospective menée à travers le SCoT.

Cette réunion a permis d'assurer les principes de concertation avec la mise en place d'un dialogue ouvert puisque les participants étaient amenés à formuler leurs observations, leurs questions. Les élus, agents et bureau d'études étaient présents pour formuler les réponses. Ces réunions étaient également l'occasion de faire connaître plus largement la démarche et d'informer sur les documents disponibles en consultation.

Au préalable, cette réunion avait été annoncée par un communiqué de presse dans les DNA (éditions Haguenau-Wissembourg et Strasbourg Campagne), par le biais d'un affichage dans les 36 communes, les 2 intercommunalités du territoire et au siège du PETR de la Bande Rhénane Nord ainsi que sur leurs sites internet



Le registre de concertation

Un registre de concertation a été mis en place au siège du PETR (localisé au sein du siège de la Communauté de communes du Pays Rhéna), au siège de la Communauté de communes de la Plaine du Rhin et aux mairies des communes de Gamsheim, Lauterbourg, et Soufflenheim dès le lancement de l'élaboration du SCoT.

Ce dossier de concertation a été alimenté tout au long de la procédure de révision par des documents de communication sur l'avancement de la procédure de révision, à chaque étape clé (délibérations mise en révision et modalités de concertation, diagnostic, état initial de l'environnement, PAS et DOO ainsi que les supports de présentation des réunions publiques).

Il permettait de venir consulter les documents et d'y laisser un avis, un commentaire ou une question. A noter que la diffusion de l'information relative au registre a permis de communiquer les remarques directement par mail.

Le public a été invité à formuler ses observations par courrier postal à l'attention du Président du PETR à l'adresse du siège du PETR de la Bande Rhénane Nord d'abord au 32 rue du Général de Gaulle à Drusenheim puis après le déménagement à l'adresse de la Maison France Services à Drusenheim au 1A route de Herrlisheim à Drusenheim et, par courrier électronique par le formulaire de Contact du site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord : <https://bande-rhenane-nord.fr/contact>

Aucune personne ne s'est déplacée dans les locaux du PETR ou dans les mairies concernées pour prendre connaissance des documents et aucune observation n'a été consignée dans les registres de concertation ou réceptionné par courrier adressé au Président ou par courrier électronique par le formulaire de contact du site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord.



REVISION DU SCOT DE LA BANDE RHENANE NORD VALANT PCAET

Liste des pièces mises à la disposition du public
dans le registre de concertation du public

1.	Délibération du comité syndical du 25 novembre 2019 – n°3 : Evaluation à 6 ans et mise en révision du SCoT de la Bande Rhénane Nord
2.	Délibération du 23 février 2023 n°2023-007 : Révision du SCoT – modification de la délibération du 25 novembre 2019 intitulée « Evaluation à 6 ans et mise en révision du SCoT de la Bande Rhénane Nord »
3.	Etat initial de l'environnement – Juin 2023 (version de travail)
4.	Diagnostic stratégique – Août 2023 (version de travail)
5.	Support de présentation de la réunion publique du 27 mars 2024
6.	Projet d'aménagement stratégique présenté au débat – Juin 2024
7.	Projet d'aménagement stratégique – Version pour arrêt – Décembre 2024 et son annexe SCoT AEC Programme d'actions (pièce ci-dessous)
8.	SCoT AEC (Air Energie Climat) Programme d'actions – Décembre 2024
9.	Document d'orientations et d'objectifs – Version pour arrêt – Décembre 2024

Le site internet de la Bande Rhénane Nord

Le site du PETR de la Bande Rhénane Nord comporte des informations générales sur le rôle du SCoT. Une page a été dédiée au SCoT et à la révision. Sur cette dernière, l'ensemble des documents validés ont été publiés tout au long de la procédure afin que tout un chacun puisse se renseigner sur la démarche.

L'évolution du dossier, avec les documents en projet en ligne, sont accessibles en téléchargement sur le site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord <https://bande-rhenane-nord.fr>, dans l'onglet « SCoT », onglet « Révision du SCoT ».



Le SCoT de la Bande Rhénane Nord fait l'objet d'une révision depuis novembre 2022

L'évolution des dynamiques sur le territoire du SCoT, les six dernières années, (positionnement renforcé à la croisée des systèmes métropolitains de Karlsruhe et de l'Eurométropole de Strasbourg, les nouveaux éléments de connaissance environnementale (par exemple les risques d'inondation ou la qualité de l'eau), les mobilités, le Plan Climat et entretemps de nouvelles évolutions législatives récentes) sont venues impacter le SCoT (ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 avec un objectif de diminution de la consommation foncière de 50% entre 2021 - 2031 par rapport aux dix années précédentes...).

Ainsi, des travaux d'études de la révision du SCoT vont être engagés fin 2022.

Une révision se fait en 4 principales phases :

- Diagnostic (y compris état initial de l'environnement) et définition des enjeux en s'appuyant sur le bilan, comprenant les pièces suivantes :
 - Diagnostic stratégique | Août 2023 (version document de travail)
 - Etat initial de l'environnement | Août 2023 (version document de travail)
- Grandes orientations : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),
- Elaboration du dossier à arrêter,
- Approbation après concertation et enquête publique.

Sa mission consiste à définir les grandes orientations du développement et de l'aménagement à l'horizon de 20 ans.

- > Délibération du comité syndical du 23 février 2023
- > Délibération du comité syndical du 25 novembre 2019

Tout au long de la procédure, le public pourra formuler ses observations :

- dans les registres qui seront progressivement complétés et ouverts au siège du PETR à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et en mairie de Gumbshelm, Loutbourg, et Soufflenheim,
- par courrier postal à l'attention du Président du PETR à l'adresse du PETR (la route de Herrlisheim ou à l'adresse de la Maison France Services à Drusenheim) ; l'adresse effective sera indiquée sur le site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord,
- par courrier électronique par le formulaire de Contact du site internet du PETR de la Bande Rhénane Nord.

> Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
Décembre 2024

> Programme d'actions - Décembre 2024

> Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
Version pour arrêt - Décembre 2024

> Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
présenté au débat le 6 juin 2024

> Présentation de la réunion publique du 27 mars 2024

> Présentation de la réunion publique du 23 janvier 2025



Information à la presse

Le PETR de la Bande Rhénane Nord a mis à l'ordre du jour du comité syndical la révision du SCoT tout au long de la démarche (séances du 04/04/2022 - 12/04/2023 - 22/02/2024 - 27/03/2024 - 06/06/2024 - 22/01/2025 et 02/04/2025).

La presse a été invitée à tous les comités.

En particulier, les DNA ont relayé l'information sur la révision du SCoT à travers plusieurs articles.

DINA | Dimanche 5 février 2023 **Haguenaou** 43

BANDE RHÉNANE NORD

Révision du Scot : les élus se sont lancés dans un tour du territoire

Le Scot de la bande rhénane nord entre en révision. Pour lancer la procédure, qui devrait durer 32 mois, les élus ont effectué un tour du territoire en bus.

La révision du schéma de cohérence territoriale (Scot), prescrite en 2019, est enfin lancée. Les élus du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane nord, syndicat mixte qui pilote ce document de planification urbanistique, avaient rendez-vous le vendredi 20 janvier pour un Scot'our, une visite en bus du territoire à la découverte des enjeux.

« Sur notre territoire, les schémas directeurs sont en place depuis les années 1980, nous avons de l'ancienneté en matière de contractualisation des documents d'urbanisme », assure Denis Hommel, président du PETR, composé de deux communautés de communes : la Plaine du Rhin au nord et le Pays rhénan au sud, soit 36 communes et 56 000 habitants.

Le territoire a changé

Avant le départ de Soufflenheim, le groupement d'études qui a décroché le marché de la révision pour 204 660 euros TTC est présent. Le bureau d'études VEA, chargera la démarche, assisté de l'Atelier des territoires pour le versant environnement, et AID Observatoire pour la partie aménagement commercial.

Le Scot a été approuvé en novembre 2013, et réévalué

De nombreux exemples ont été détaillés en chemin. « On a pu se rendre compte de la verticalité du territoire, avec les trois R - le rail, la route, le Rhin - et réfléchi comment apporter horizontalité et fluidité. On a aussi relevé toutes les triches, et vu la complexité de leur reconversion. Il a également été question de l'évasion commerciale vers l'Allemagne », liste Denis Hommel, entre autres sujets.

Arrêter un projet d'aménagement et de développement durables

Il poursuit : « Ce Scot'our était une première, mais les retours sont très positifs. Beaucoup d'idées ont émergé. Les enjeux tels que les polarités ou le transfrontalier sont les mêmes du nord au sud du territoire. La phase d'écoute se poursuit, en février les bureaux d'études vont rencontrer tous les maires individuellement. » Tout un chacun est également invité à contribuer sur le site du PETR.

Il faudra ensuite arrêter un projet d'aménagement et de développement durables puis un document d'orientations et d'objectifs. Ces deux étapes feront l'objet de réunions publiques. Le Scot devrait être arrêté courant 2024. Après les procédures légales (avis, enquête...), il pourrait être approuvé en septembre 2025.

Marie GERHARDY

Pour plus d'informations : bande-rhenane-nord.fr

Mercredi 6 avril 2022 | **DINA**

BANDE RHÉNANE NORD

PETR : tous les documents d'urbanisme seront modifiés

Le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande rhénane Nord s'est réuni lundi 4 avril à Soufflenheim. Les élus ont notamment approuvé les comptes administratifs 2021 et le budget 2022.

Comme le veut la tradition, le président Denis Hommel est sorti de la salle pour que les élus valident les comptes administratifs 2021. En fonctionnement, le PETR a dépensé 98 022 euros, et réalisé une recette de 172 994 euros, soit un résultat positif de 74 972 euros. En investissement, aucune dépense n'a été enregistrée, le compte se solde avec 42 167 euros de recettes.

Pour établir le budget 2022, les élus ont décidé de maintenir la participation des deux collectivités membres au prorata de leur nombre d'habitants. Ainsi, le Pays rhénan apportera 44 594 euros au portefeuille, et la Plaine du Rhin 22 353 euros. 169 972 euros ont été inscrits en fonctionnement, et 79 039 euros en investissement.

« Tant que vous avez des espaces constructibles et de la demande, agissez ! »

La révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) doit être engagée sans tarder, et les élus lancent la procédure. En effet, à l'échelle de la Région, le schéma régional

d'aménagement et de développement durable du territoire (Sradet) est en cours, ce qui entraîne des obligations pour les Scot et les Plans locaux d'urbanisme (Plu).

Le Scot devra donc être approuvé au plus tard fin 2025, en accord avec le Sradet et la loi Climat. 60 000 euros ont été inscrits au budget pour lancer les opérations. Les normes allant vers une occupation des sols de plus en plus restreinte, Denis Hommel s'est exclamé : « Tant que vous avez des espaces constructibles et de la demande, agissez ! »

Toujours au rayon des décisions techniques, comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil, les élus dotent le PETR de la compétence Plan climat air énergie territorial

(PCAET) dans sa totalité. Les deux comcoms membres devront ensuite délibérer à leur échelle. Le président Denis Hommel a estimé la démarche compliquée, mais cohérente.

Les mobilités ont fait l'objet d'informations. Serge Schaeffer, 6e vice-président du PETR, a d'abord évoqué les discussions autour de la démarche France Mobilités, pour définir le périmètre du bassin de mobilité de la bande rhénane Nord. Il a ensuite raconté les dernières avancées dans le dossier de la desserte de la ligne Strasbourg-Lauterbourg, qui fait grincer des dents depuis plusieurs mois.

Michel Lorentz, 4e vice-président, a aussi parlé du projet de bus transfrontalier de Rastatt à Soufflenheim et Mo-

thern. Les négociations avec le Landratsamt Rastatt semblent compliquées, entre autres parce que les Français souhaiteraient un arrêt du bus au village de marques de Roppenheim. Jacky Keller, 5e vice-président, a estimé que les Allemands ne défendaient que leurs intérêts propres.

Enfin, les demandes des particuliers au service d'accompagnement à la rénovation énergétique d'Oktave montent en puissance, et le PETR augmentera sa participation en conséquence. Ainsi, le PETR participera à hauteur de 16 123 euros en 2022, contre 8 499 euros en 2021, et 19 748 euros en 2023. Un agent à temps plein sera affecté sur le territoire du PETR dès le mois de juin.

Marie GERHARDY

BANDE RHÉNAINE

Révision du Scot : les bureaux d'études présentent leurs avancées

Le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane s'est réuni mercredi 12 avril à Soufflenheim. Des représentants des bureaux d'études en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) ont fait un point d'étape aux élus.

Un douzaine de points étaient à l'ordre du jour des élus des comités du Pays rhénan et de la Plaine du Rhin, ce mercredi 12 avril à Soufflenheim. Ils ont été rapidement égrenés, avec peu de débats, pour laisser le temps de s'exprimer aux représentants des trois bureaux d'études qui planchent sur la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot).

C'est le gros sujet des années à venir pour le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane. Le Scot actuel date de 2013. S'il n'est pas révisé d'ici 2026, en intégrant les nouvelles réglementations, notamment en termes de préservation du climat et de réduction de

consommation foncière, le territoire serait interdit de toute nouvelle ouverture à l'urbanisme.

Frédéric Régnier, du bureau VE2A (villes et architectures en ateliers), mandataire de la révision, Nicolas Stachnick, d'AID Observatoire pour les questions de développement commercial et économique, et Claude Maury, de l'Atelier des territoires pour le volet environnemental, ont donc exposé leurs travaux et les étapes à venir.

Certains élus ont peur que le Scot soit un frein pour leurs projets

Le futur Scot doit être cohérent avec les nombreux autres documents d'urbanisme en vigueur, notamment le Sradet (schéma régional aménagement durable et d'égalité des territoires). Celui-ci est également en cours de modification au niveau de la Région. Le vice-président Hubert Hoffmann a déploré cette superposition de directi-



Nicolas Stachnick, Frédéric Régnier et Claude Maury ont exposé leurs travaux et les étapes à venir. Photo DNA/Marie GERHARDY

ves. La réunion de lancement a eu lieu en décembre. Entre autres démarches, les bureaux d'études ont depuis rencontré des élus de chaque commune pour recueillir leurs analyses, craintes, idées... Ils ont pu noter des réticences : certains élus ont peur que le Scot soit un frein pour

leurs projets d'urbanisme. Un constat est partagé par la quasi-totalité des communes : l'offre en transports est insuffisante. Dans le rapport d'activité 2022 du PETR, le président Denis Hommel écrivait déjà : « Nous comptons en particulier sur tous pour s'accrocher à l'enjeu crucial des mobilités en gé-

néral et du devenir du TER de la ligne de Lauterbourg-Strasbourg au sein de notre territoire des 3R (rail, Rhin, route). »

« C'est un peu schizophrénique » Les premiers éléments de diagnostic révèlent un maillage routier conséquent, mais qui provoque

des nuisances et une forte dépendance à la voiture, un réseau ferroviaire dont la fréquentation augmente, et un potentiel cyclable et piéton. » Mais on compte les pistes cyclables dans la consommation foncière, c'est un peu schizophrénique », a souligné le vice-président Serge Schaeffer.

« La production énergétique sur le territoire est importante, mais encore déficitaire et dépendante des énergies fossiles, malgré un développement récent du photovoltaïque. Serge Schaeffer a rappelé qu'il ne faut pas oublier le lithium comme ressource à exploiter. Denis Hommel a confirmé : « C'est un sujet à prendre avec précaution, mais il faut l'aborder. »

Les bureaux d'études se donnent jusqu'à cet été pour actualiser le diagnostic, puis en fin d'année ils devront rédiger le projet politique avec les élus. En 2024, le déclinaison réglementaire des documents sera fixée, et le nouveau Scot devrait être approuvé en 2025, après trois ans de procédure.

Marie GERHARDY

Bande Rhénane Nord

Une réunion publique sur la révision du Scot

Une réunion publique aura lieu mercredi 27 mars à 20 h au Gabion, rue de Dalhunden à Drusenheim, et concernera toute la population de Lauterbourg à Kilstett. Il s'agit de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot).

Sous la conduite du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord (communauté de communes du Pays rhénan et communauté de communes de la Plaine du Rhin), la réunion portera sur les travaux réalisés jusqu'à ce jour.

Ainsi, la réunion présidée par Denis Hommel, président du PETR, permettra de présenter le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le projet d'aménagement stratégique (PAS), en présence des bureaux d'études et des élus. Chacun pourra s'exprimer et faire remonter questions et informations. D'ici la fin de l'année, la concertation devrait aboutir à un projet pertinent, équilibré et partagé avec le plus grand nombre.

<https://bande-rhenane-nord.fr/scot>

Bande rhénane nord DNA 24/02/2024

Au comité du PETR, la deuxième phase de la révision du Scot présentée

Lors du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord ce jeudi 22 février, la trentaine d'élus présents s'est vu présenter l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), à sa deuxième phase. Trois grands axes définissent la trame du Projet d'aménagement stratégique (PAS).



Le nouveau siège du PETR de la bande rhénane nord est établi dans la maison du Pays rhénan à Drusenheim. Photo Amélie Rigot

Le programme du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord ce jeudi 22 février : la présentation de l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). La trame du projet d'aménagement stratégique (PAS), deuxième phase de cette révision, a été exposée par des représentants des trois bureaux d'études mandataires (VE2A, AID Observatoire et l'Atelier des territoires). Ils ont présenté les principales orientations politiques retenues après la réalisation d'un livre blanc, élaboré au cours d'une journée organisée avec les diverses communes en octobre dernier.

Trois grands axes sont définis : le maintien du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire, le soutien et la diversification du développement économique, et l'amélioration du cadre de vie. Dans ces axes, il s'agit notamment d'encourager la croissance démographique tout en régulant l'accueil et de fixer un objectif cohérent de construction de logements, économiques foncières et aux typologies variées. Un accent est également mis sur le développement des transports en commun et des alternatives à la voiture, et sur l'encouragement des relations transfrontalières.

Démographie et économie

Pour accompagner la croissance démographique, le nombre d'emplois doit être revu à la

hausse, de 2 400 postes supplémentaires à 4 400 par rapport à 2020, selon le scénario démographique prochainement retenu. Il s'agit aussi d'optimiser les zones d'activités. « Il y a deux nouvelles zones projetées, que le Scot inscrit ou réaffirme : dix hectares à Roppenheim, en face du village de marques, pour des activités complémentaires ou de la sous-traitance industrielle et, à Seltz, 35 hectares inscrits pour un développement à vocation industrielle », rappelle Nicolas Stachnick du bureau AID Observatoire.

L'offre commerciale de proximité est également citée pour se

développer dans les centres-villes et centres-bourgs. Et, toujours selon les évolutions démographiques, l'offre commerciale de périphérie est vouée à s'étendre. Pour les exploitations agricoles, il s'agit de les préserver et de les diversifier, comme d'encourager l'installation de nouvelles filières.

Préservation de l'environnement

Au niveau de l'environnement se trouvent notamment des points encourageant le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre avec une

Débat d'orientation budgétaire

La directrice Sylvie Gregorutti a présenté le rapport d'orientation budgétaire du PETR. En recettes de fonctionnement, la cotisation des communes de communes de la Plaine du Rhin et du Pays rhénan, établie au prorata du nombre d'habitants par commune, augmente de 0,12 euro par habitant pour atteindre 1,316 euro par habitant. La contribution de la Plaine du Rhin doit donc s'élever à 24 484 euros, contre 49 263 euros pour la communauté de communes du Pays rhénan.

Une augmentation de 30 000 euros est envisagée concernant la contribution complémentaire (54 000 euros au total) pour financer les actions du PETR, dont l'éventuelle nouvelle mission de conseil à la rénovation énergétique pour les communes. Elle s'ajouterait aux actions en place, comme le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique et la convention avec Oktave, prolongée pour un an. Des subventions de la Région sont aussi envisagées, à hauteur de 33 000 euros.

En dépenses de fonctionnement, 31 000 euros sont indiqués pour les charges de personnel et 53 000 euros pour les charges à caractère général. Les charges de gestion courante, concernant le Service Oktave et les indemnités des élus (23 000 euros), représentent 84 500 euros. Avec les reports, un total de 232 341 euros de dépenses de fonctionnement est prévu.

Les dépenses d'investissement concernent principalement la révision du Scot avec 138 087 euros inscrits.

éventuelle piste pour un péage poids lourds sur l'A35. La préservation et la valorisation des paysages, tout comme la bonne gestion de l'eau, font également partie des multiples points présentés.

Une première réunion publique est prévue le 27 mars à 20 h à l'espace Le Gabion à Drusen-

heim pour présenter aux habitants la phase de diagnostic menée et le PAS, avant un débat du PETR en comité et la troisième phase, celle du document d'orientations et d'objectifs qui contiendra prescriptions et recommandations pour les communes.

Amélie Rigot



Accueil > Economie

Bande rhénane nord

La dernière phase de révision du Scot présentée au comité du PETR

Lancée en décembre 2022, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) est entrée dans sa dernière phase, avant sa mise en œuvre fixée pour la fin de l'année 2025. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été présenté mercredi 22 janvier, lors du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord, réunissant une trentaine d'élus à Seltz.

Léo Vallori – DNA 24/01/2025



Dans le cadre de la révision du Scot, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été dévoilé durant le comité syndical du PETR, mercredi 22 janvier. Photo Leo Vallori

Après la deuxième phase sur le [Projet d'aménagement stratégique \(PAS\)](#), présentée en février 2024, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) entre « dans une phase concrète », affirme Serge Schaeffer, sixième vice-président du bureau syndical du [Pôle d'équilibre territorial \(PETR\)](#) de la [bande rhénane nord](#), qui suppléait mercredi 22 janvier le président Denis Hommel, lors du comité syndical qui s'est tenu à la Maison des loisirs et de la culture de Seltz. La trentaine d'élus des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan s'est vue présenter les derniers travaux de la révision du Scot, commencés en décembre 2022. « Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) que l'on va vous présenter ce soir fixe les objectifs d'un territoire pour les 10 à 20 ans à venir. Il se décompose en plusieurs parties : un volet sur l'environnement, un volet sur les habitats, les équipements et les mobilités et enfin un volet économique avec pour ce dernier, l'objectif de créer des emplois de proximité », détaille Serge Schaeffer.

Environnement

Premier grand changement, comparé à la [première version du Scot, datant de 2013](#) : l'intégration et la mise en application du [Plan climat-air-énergie territorial \(PCAET\)](#), déjà présent pour la communauté de communes du Pays Rhénan, mais la volonté est aujourd'hui de « l'unifier à l'ensemble de la bande rhénane nord et d'avoir des objectifs climatiques communs », explique Mathilde Loncle, urbaniste et cheffe de projet du bureau d'études VE2A, qui accompagne le PETR. Cette révision du Scot, désormais intégré à la [loi climat et résilience](#), a pour vocations plusieurs objectifs : la réduction de la consommation de l'énergie, la limitation des gaz à effet de serre ainsi que la production d'énergie renouvelable.

Habitat-équipement-mobilités

Dans sa révision, le Scot doit également se positionner sur le futur accueil démographique. Pour ce faire, des projections ont été réalisées avec une augmentation de 0,5 % de part d'habitants supplémentaires chaque année, soit environ 300 nouveaux habitants par an sur les deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). « À l'horizon 2044, cela ferait 66 000 habitants. Pour assurer cet accueil démographique, il faudrait accueillir 5 000 nouveaux logements. Ces objectifs chiffrés ont été traduits avec des objectifs par polarité », précise Mathilde Loncle.

Face à ce défi de demain, des objectifs de diversification de futurs logements ont été étudiés, pour permettre aux futurs habitants de pouvoir se loger sur le territoire en prenant en compte leur situation ou encore leur âge, mais également en intégrant la loi climat et résilience, qui a fixé l'objectif d'atteindre le « [zéro artificialisation nette des sols](#) » (ZAN), en 2050 (l'enveloppe foncière de la bande rhénane est de 224 hectares d'ici 2044).

Autre point abordé, celui des mobilités. « Le Scot se positionne en faveur des gares TER existantes et en faveur des cadences mises en place. Il y a également une logique de maillage pour les mobilités douces, avec la mise en avant des schémas cyclables déjà existants », ajoute la cheffe de projet.

Economie

C'est la grande plus-value par rapport au dernier document : les Scot seront désormais « mieux armés » pour le développement économique et commercial. Développer l'emploi local, mettre en avant les filières structurantes, notamment agricole et agroalimentaire, le tissu artisanal ou encore les filières innovantes sont les grands objectifs de ce volet, avec comme point d'orgue la volonté de développer le commerce de proximité. « L'objectif sera de prioriser l'implantation de commerces de proximité dans les centralités, pour éviter de décentraliser les centres bourgs, révèle Mathilde Loncle. Il y a aussi l'idée de proscrire toute nouvelle implantation de commerce d'importance en dehors des localisations qui auront été identifiées par le Scot, afin de cadrer les implantations. »

Prochaines étapes de la révision du Scot : après son arrêt prévu en avril, le document sera ensuite consulté par les partenaires (Région Grand Est, consulaires, services de l'État). Viendra ensuite l'enquête publique avant son approbation définitive prévue d'ici la fin de l'année 2025.

Les supports de communication des communes et des EPCI membres

Les communes et les EPCI membres du PETR de la Bande Rhénane Nord ont été invités à relayer l'information auprès des habitants du territoire.

Illustrations de la Communauté de communes du Pays Rhénan



en cours

URBANISME

RÉVISION DU SCOT : NOUS ATTENDONS VOS AVIS

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de la Bande Rhénane Nord est en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord. Ce dernier définit les grandes orientations de développement et d'aménagement de notre territoire à l'horizon de 20 ans. Sa révision a été engagée en novembre 2022. Aujourd'hui le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, est bien avancé. Il s'agit désormais de définir les grandes orientations, avec la mise en place d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) d'ici début 2024.

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ

Les élus locaux membres du SCoT sont bien entendu parties prenantes ; ils se mobilisent déjà et ont largement participé à la première phase du diagnostic. Mais le SCoT concerne aussi les habitants et toutes les forces vives du territoire, qu'il s'agisse des entrepreneurs, des agriculteurs, des professionnels du tourisme ou encore des associations locales. La révision se fera également en relation avec le Conseil de développement qui est composé de représentants des forces vives du territoire.

Notre souhait est de faire mesurer à nos concitoyens l'importance de la démarche en nous apportant leurs points de vue, en nous questionnant, en nous alertant si nécessaire... Nous ouvrons à présent la concertation par différents moyens d'information et d'expression :

- une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet <https://bande-rhenane-nord.fr> et utiliser les registres à votre disposition au siège des deux communautés de communes membres à Beinheim et à Drusenheim, et dans les mairies de Gamsheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture,
- des réunions publiques à venir en 2024.

ENVIRONNEMENT

LES BIODÉCHETS, DES TRÉSORS À EXPLOITER

Nos déchets alimentaires et nos déchets verts du balcon ou du jardin (roues, feuilles mortes...) sont précieux. On peut les composer de manière individuelle et collective.

À présent, les déchets de cuisine peuvent être déposés dans des bennes spécifiques devant les déchèteries, grâce au badge d'accès. Merci de respecter les consignes de tri !

COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ?

Illustrations de la Communauté de communes du Pays Rhénan

DU CÔTÉ DE LA BANDE RHÉNANE NORD

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL EST EN COURS DE RÉVISION

Aujourd'hui, les deux premières étapes sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations, avec la mise en place d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim. Elle a été l'occasion d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1** : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2** : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3** : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le *Document d'orientations et d'objectifs*. Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, séminaires et décisions prises en comité, et en lien avec les personnes publiques associées, ce document sera présenté lors de la réunion publique en janvier prochain.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025.

Pour de plus amples informations : <https://bande-rhenane-nord.fr>

À l'issue de la révision, notre SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux et objectifs climatiques et énergétiques.



La réunion publique du 27 mars 2024 au Gabion, à Drusenheim.



BULLETIN

2^e semestre
2024
n°15

Dalhunden – Drusenheim
Forstfeld – Fort-Louis
Gamsheim – Herrlisheim – Kauffenheim
Kilstett – Leutenheim – Neuhaeusel
Offendorf – Roeschwoog – Roppenheim
Rountzenheim-Auenheim – Sessenheim
Soufflenheim – Stattmatten

ÊTRE PROCHES DE VOUS



Notre Communauté de communes cherche sans cesse à gagner en compétences, en efficacité et en proximité. La Maison du Pays Rhénan vient de s'enrichir d'un nouveau service : un dispositif de recueil et de délivrance des cartes d'identité et des passeports.

En parallèle, nos équipes continuent d'accompagner tous les âges de la vie, des tout-petits aux seniors, et de veiller au meilleur accueil de nos visiteurs.

Nos projets avancent : implantations d'entreprises dans la zone d'activités Axioparc, développement du covoiturage et de notre réseau de pistes cyclables. Le changement climatique est un souci constant. La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord est à ce titre un motif de fierté : en 2025, nous serons le premier territoire du Bas-Rhin à disposer d'un SCoT qui intègrera complètement cet enjeu.

Vous retrouverez ces sujets dans ce numéro de « Pays Rhénan », qui tire aussi le bilan à mi-parcours de notre Plan Climat.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année.

Denis Hommel

Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan

Le bulletin de la commune de Drusenheim

Le bulletin de la commune de Dahlunden



PETR : dessiner l'avenir du territoire

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)** de la Bande Rhénane est l'une des instances qui travaille à planifier l'évolution du territoire. Faisons le point sur l'avancement de ses travaux.

Le PETR a la responsabilité de porter le **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** de la Bande Rhénane Nord, un document de planification pour fixer les objectifs des 10 à 20 prochaines années. Aujourd'hui, les deux premières étapes dans la définition du SCoT sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire et la définition des grandes orientations.

Cet avancement a été exposé aux habitants lors d'une réunion publique en mars 2024. A cette occasion, les participants ont découvert et échangé sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1** : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2** : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3** : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le « Document d'Orientations et d'Objectifs ». Il sera présenté lors d'une **réunion publique** prévue le **22 janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz** (lieu à confirmer).

A l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques. Ce volet « AEC » (Air-Energie-Climat) permet notamment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises



auront des conséquences sur notre vie quotidienne. **Vous êtes donc tous et toutes concernés. La concertation avec les habitant-es est ouverte.** avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le **site internet bande-rhenane-nord.fr** et à la **Maison du Pays Rhénan** (la route de Herrlisheim à Drusenheim).

Pour consulter la présentation de la réunion publique du 27/03/2024 :



Le Pôle constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération pour avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme, les lotissements, les permis d'aménager ou au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDMAC)... Une autre fonction importante du PETR consiste à représenter et à défendre les spécificités, la place et les positions de la Bande Rhénane auprès des instances supra (Etat, Région, CeA, Chambre de commerce, la Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture, le SDEA, les territoires voisins...)

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord. Celui-ci est un document de planification qui a pour vocation de fixer les objectifs d'avenir des 10 à 20 années qui viennent. Aujourd'hui, les deux premières étapes sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations avec la mise en place d'un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**.

Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim*. Elle a été l'occasion de présenter et d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- Axe 1** : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- Axe 2** : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- Axe 3** : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le « Document d'Orientations et d'Objectifs ». Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, des séminaires et des décisions prises en comité et d'échanges, et en lien avec les personnes publiques associées.

Ce document sera présenté lors de la réunion publique prévue le 22 janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (lieu à confirmer).

A l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux et objectifs climatiques et énergétiques.

Ce volet « AEC » Air Climat Energie permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences sur le dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques.

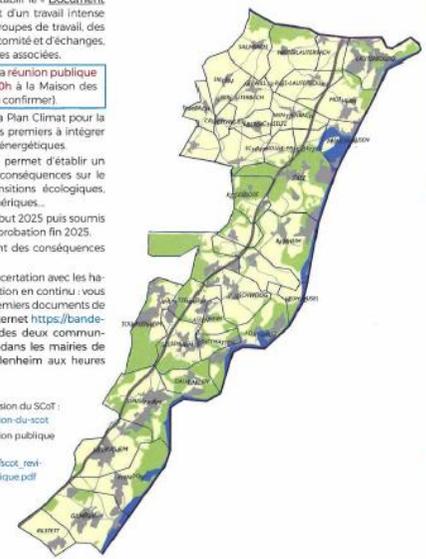
Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne.

Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet <https://bande-rhenane-nord.fr> ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Cambisheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

* Les premières pièces du dossier de la révision du SCoT : <https://bande-rhenane-nord.fr/scot/fa-revision-du-scot>
** Pour consulter la présentation de la réunion publique du 27/03/2024 : https://bande-rhenane-nord.fr/images/pdf/scot_revision20240327_SCOT_BRN_Reunion_publicque.pdf



Pour plus d'informations : <https://bande-rhenane-nord.fr> (en scannant le QR Code ci-dessous)
Denis Hommel, Président
ou Sylvie Gregorutti, Directrice (au ☎ 06 88 22 02 58)
Pour tout contact avec le service SARE,
le conseiller est joignable au ☎ 03 74 47 10 34



Le bulletin de la commune de Lauterbourg

INFORMATIONS PRATIQUES

LAUTERBOURG

Bulletin d'information | janvier & février 2025

Numéro 485

BANDE RHÉNANE : Pôle d'Equilibre territorial et rural

Le Pôle constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération pour avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme, les lotissements, les permis d'aménager ou au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).... Une autre fonction importante du PÉTR consiste à représenter et à défendre les spécificités, la place et les positions de la Bande Rhénane auprès des instances supra (Etat, Région, CeA, Chambre de commerce, la Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture, le SDEA, les territoires voisins...).



Le PÉTR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord. Celui-ci est un document de planification qui a pour vocation de fixer les objectifs d'avenir des 10 à 20 années qui viennent.

Aujourd'hui, les deux premières étapes sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations, avec la mise en place d'un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)***.



Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim**. Elle a été l'occasion de présenter et d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1** : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2** : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3** : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le « **Document d'Orientations et d'Objectifs** ». Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, des séminaires et des décisions prises en comité et d'échanges, et en lien avec les personnes publiques associées.



Ce document sera présenté lors de la **réunion publique prévue le 22 janvier prochain à 20h** à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (lieu à confirmer).

A l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux et objectifs climatiques et énergétiques.

Ce volet « AEC » Air Climat Energie permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences sur le dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques....

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne.

Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu :

vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gamsheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

* Les premières pièces du dossier de la révision du SCoT sous <https://bande-rhenane-nord.fr/scot/la-revision-du-scot>

**Pour consulter la présentation de la réunion publique du 27/03/2024 : https://bande-rhenane-nord.fr/images/pdf/scot_revision/20240327_SCOT_BRN_Reunion_publique.pdf

Le site internet de la commune de Soufflenheim

Site de la Ville de Soufflenheim / Süfflum - Suivre
27 mars 2024

SCoT : REUNION PUBLIQUE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord... En voir plus

BANDE RHÉNANE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale
Bande Rhénane Nord

QUEL AVENIR POUR LA BANDE RHÉNANE NORD ?
Projet de territoire 2030... 2040... 2050...

Réunion Publique
→ Espace « Le Gabion »
Route de Dalhunden
67410 Drusenheim

MERCREDI 27 MARS 2024 20H

DONNEZ VOTRE AVIS

2 J'aime 1 partage

La concertation avec les personnes publiques associées

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de leur sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration :

Deux réunions des personnes publiques associées se sont tenues lors de la révision du SCoT de la Bande Rhénane Nord. Le 21 septembre 2023 a eu lieu la première réunion des PPA, qui correspondait à l'étape d'échange autour du diagnostic et des enjeux. Une deuxième PPA, le 23 janvier 2025, avait pour objet le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO).



Synthèse des observations recueillies et conclusions

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Synthèse des observations recueillies et leur prise en
compte dans le projet de SCoT

Conclusions

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20250402-2025-056-1-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

Toutes les demandes ont été étudiées et certaines ont été prises en compte tant qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PAS et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas eu de remarques dans les registres ou par courrier.

OBSERVATIONS FORMULEES	
Première réunion publique (27 mars 2024)	
Observations	Prise en compte
Question sur la meilleure échelle d'analyse du territoire afin d'avoir la meilleure stratégie (PETR/ EPCI) et le lien entre les secteurs de travail et de vie sur le territoire.	L'armature du territoire permet de réfléchir en termes de sous-secteurs et ainsi de trouver les meilleures solutions afin de rapprocher les bassins de vie et d'emploi. Le SCoT a défini 5 secteurs du nord au sud qui sont des bassins de vie de proximité. L'amélioration de la desserte et de l'accessibilité des principaux pôles d'emplois en développant l'offre en transport collectif dont le TER et en prenant en compte les besoins de déplacements des actifs employés est un objectif fixé par le SCoT. L'incitation au covoiturage et le développement des modes doux vélos avec les aménagements cyclables sont inscrits dans le PAS et intégrés dans le Plan

	d'actions volet climatique du DOO.
Souhait de savoir si une réflexion est mise en place concernant la consommation d'espace et ainsi éviter une consommation trop importante de foncier.	L'objectif est d'impulser une politique de renouvellement de la ville sur elle-même, stratégie de renouvellement et de réhabilitation. La planification foncière du SCoT pose un objectif de réduction de la consommation d'espaces de -50% pour la période 2021-2030 (trajectoire Loi Climat et Résilience).
Déplacements doux : vers de nouvelles pistes cyclables ?	Une part importante de pistes cyclables prévues est réalisée en fonction des opportunités, faisabilités et de la disponibilité du foncier. Les Schémas cyclo prévoient un maillage. Le principe d'un développement de pistes cyclables est inscrit dans le PAS et développé dans le DOO et notamment dans le programme d'actions – volet Air Energie Climat.
Demande concernant l'avancée du projet de Taxe poids lourds « R-pass ».	Le projet n'est pas mis en place avant 2025, approbation du SCoT mais il est inscrit dans le PAS et donc dans le SCoT ; ce dernier y est favorable.
Remarque concernant le besoin de mettre en place plus de trains pour les particuliers (principalement entre Lauterbourg et Strasbourg) et les marchandises.	Le territoire a réussi à augmenter la fréquence des trains aujourd'hui : 34 trains circulent sur l'axe nord/sud du territoire, mais un effort reste à faire. Il s'agit d'un axe structurant du territoire et le SCoT incite à davantage urbaniser autour des gares et favoriser l'intermodalité et les rabattements vers les gares.

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Accusé de réception en préfecture
067-20083103-20250402-2025-056-1-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

Question concernant le cadre de vie : force est de constater qu'il n'y a pas assez de rénovation des vieilles maisons et pas d'harmonie architecturale. Ainsi, comment faire pour créer une cohérence grâce au SCoT ?	Il faut passer par le PLU pour règlementer l'architecture. Concernant les maisons à colombage la CEA a une politique de préservation et de soutien ; des propositions sont faites aux élus des EPCI; pour s'associer. Le SCoT vise l'évolution du tissu urbain permettant de répondre aux besoins et aux aspirations des ménages sans nuire à la qualité du patrimoine bâti historique. Il encourage des approches par îlots urbains. Par exemple le maintien d'espaces verts pour maintenir la qualité de vie des habitants et créer des îlots de fraîcheur est important quand on souhaite densifier les centres des communes.
Souhait de développement d'aides aux personnes sans emplois par la mise en place de dispositifs portés par le tissu associatif.	Ne relève pas d'un SCoT.
Question sur l'énergie éolienne : le projet de parc éolien industriel à Neewiller près Lauterbourg sera-t-il une priorité dans le SCOT ?	Ce projet n'est pas validé à ce jour et n'est pas une priorité dans le SCoT. L'objectif du SCoT reste essentiellement de développer l'énergie hydro-électrique et photovoltaïque,....

Qui sont les instances qui suivent la démarche du SCoT ?	Les Personnes Publiques Associées (l'Etat, la Région, la CeA, les chambres consulaires, ...) sont associées à la démarche de la révision.
Question concernant les termes du type "Favoriser le développement du lithium" (extrait du SCoT).	Il y a une réflexion en vue d'une stratégie différente de l'exploitation du lithium sous condition de la prise en compte de l'aléa sismique.
Sujet sur les mobilités et le lien entre Lauterbourg et Strasbourg : proposition de développer l'auto partage sur l'axe.	Le SCoT incite à tous modes de déplacements dont l'autopartage.
Demande de mettre en place une plus grande communication sur les modes de transports alternatifs et de covoiturage.	Ce point est pris en compte dans la stratégie du volet Air Climat Energie et noté dans le DOO – notamment dans le Plan d'action du Plan Climat.
Question concernant l'attractivité du territoire : pourquoi chercher à augmenter la population avec l'ensemble des problèmes de transports du territoire ?	Le SCoT prévoit un taux d'évolution qui suit son cours tendanciel. Le SCoT vise à réduire les déplacements domicile-travail pour rapprocher l'emploi des bassins de vie des habitants.
Question concernant ma prime rénov et les autres dispositifs possibles de rénovation du bâti.	Le PETR a mis en place un accompagnement avec OCTAVE pour les habitants dans le cadre de Renov'habitat avec des permanences et des possibilités de visite. Une personne est spécifiquement en charge à plein temps de conseiller les habitants de la

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20250402-2025-068-1-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

	<p>Bande Rhénane. Cette action est inscrite dans le volet climatique du SCoT.</p> <p>Remarque notée pour sa prise en compte et insertion dans le DOO – Plan d'action du Plan Climat.</p>
Question sur l'après SCOT : pourquoi approuver avant les élections ?	<p>Réviser un SCoT représente beaucoup d'investigations. Les élus souhaitent finaliser cet important travail afin que les PLU puissent ensuite se mettre d'équerre. Il sera en vigueur avant les élections et pourra être ajusté ensuite après approbation. Dans un premier temps nous disposerons d'un SCoT « climatisé » ce qui est un grand pas.</p>
Souhait de faire participer la Population sur le SCOT et le PCAET par la concertation. Et après approbation.	<p>Les modalités de suivi du SCoT-AEC sont inscrits dans le dossier du SCoT. Il y a l'idée de mettre en place un conseil citoyen après approbation.</p>

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20250402-2025-056-1-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

REMARQUES FORMULEES	
Deuxième réunion publique (22 janvier 2025)	
Observations	Prise en compte
Est-il possible de proposer des règles pour contraindre les collectivités et/ou les propriétaires à réinvestir le foncier vacant (à travers des incitations financières / taxes...)?	Ce serait possible ; il s'agirait dans ce cas de recommandations du SCoT ; mais cette recommandation n'est pas inscrite dans le projet actuel et les règles ne sont pas à la parcelle. Les objectifs de densités imposées par le SCoT s'appliqueront aux futures zones à urbaniser ; ce sont les plans locaux d'urbanisme qui déclineront les règles générales de manière plus détaillée pour prendre en compte le contexte local. Les objectifs de production de logements par intercommunalité et par secteur ont tenu compte du niveau de vacance structurelle. Le SCoT recommande la mise en place d'incitations.
A quels secteurs les densités imposées par le SCoT s'appliqueront-elles ?	Les objectifs de densités s'appliquent aux futures zones à urbaniser.
Rôle important dans la transition énergétique du raccordement des sources de production et de stockage d'électricité « verte » ; qu'en est-il de la gestion et de l'éventuel redimensionnement des réseaux	Le SCoT encourage l'optimisation et le renforcement des infrastructures électriques en lien avec le développement économique et la transition énergétique.

d'apport d'électricité au regard du développement économique projeté du territoire ?	Il est recommandé que toute évolution des zones d'activités prenne en compte l'adéquation entre les besoins énergétiques des entreprises et les capacités des réseaux existants. La collectivité veillera à travailler en amont avec les gestionnaires de réseaux afin d'anticiper les besoins en renforcement et sécurisation des infrastructures électriques. Dans une logique de transition énergétique, les projets de développement économique seront encouragés à intégrer des solutions locales de production et de stockage d'énergie (photovoltaïque, autoconsommation collective, réseaux intelligents, ...), afin de limiter les tensions sur le réseau et d'améliorer la résilience énergétique du territoire. A noter que les normes évoluent : à titre d'exemple, les bâtiments industriels d'une certaine surface doivent obligatoirement réaliser des panneaux photovoltaïques.
Le SCoT peut-il s'emparer de la question de la préservation et de l'incitation à planter des haies ?	Attentifs au paysage et à la prévention des risques, le SCoT recommande le maintien ou la reconstitution de haies

Synthèse des observations recueillies et conclusions

Accusé de réception en préfecture
067-20083103-20250402-2025-056-1-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de SCoT

	perpendiculaires à l'axe de la pente des terrains.
Y'a-t-il des prescriptions en faveur de la prévention du risque de coulée de boue ?	Le projet de SCoT donne des prescriptions en faveur de la limitation de l'exposition des populations aux risques présents sur le territoire, et notamment celui ces coulées de boues. Dans tous les cas une action collective est nécessaire en amont et à l'échelle du bassin en relation avec le SDEA, l'agence de l'eau...
L'exploitation énergétique du Rhin est-elle pensée et portée par le SCoT ?	Notamment à Gamsheim, il y a des études en cours sur un développement à travers des infrastructures hydro-électriques exploitées par EDF côté français ; le SCoT et son volet Plan Climat prennent en compte cette possibilité qui intéresse en priorité le territoire dans la trajectoire de développement des énergies renouvelables.
Les participants expriment leur crainte de découvrir trop tard la réalisation d'un projet de développement ou d'exploitation d'énergie à côté de chez eux, comment être au courant au plus vite Quelle position du territoire face à l'exploitation du lithium ?	Le positionnement du SCoT se veut positif et prudent à la fois : cela ne relève pas de la décision des communes ou des élus locaux mais de l'Etat. Toutefois, le SCoT donne une prescription vis-à-vis de son exploitation en faveur de son encadrement, et les élus locaux veulent pouvoir examiner un projet

	notamment au regard de l'aléa sismique.
Les participants proposent l'inscription de la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR dans le SCoT	Un Plan Alimentaire Territorial a pour objectif de soutenir les circuits courts, les produits locaux dans les cantines et sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles, artisans, citoyens etc.). Ce sujet fait l'objet d'une recommandation dans le SCoT ; certaines actions projetées dans le Plan Climat vont déjà dans le sens de soutenir les circuits courts dans le programme d'actions Aire Energie Climat du SCoT.

Conclusions

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du SCoT. Les élus du territoire ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le comité syndical ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Ce bilan apparaît globalement positif, la concertation ayant permis de conforter et aussi d'enrichir le projet de SCoT révisé valant AEC tout au long de la procédure grâce aux observations exprimées à l'étape du PAS et celles formulées à l'étape du DOO.

La mise à disposition des différents documents (présentations, documents de travail) a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitaient de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme de la Bande Rhénane Nord et de formuler des remarques, souvent orales, sur ce dernier. La question du cadre de vie et des problématiques de mobilité a été prégnante lors de tous les échanges, comme sujet transversal à concilier avec le nécessaire développement du territoire.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de SCoT désormais constitué et susceptible d'être arrêté en comité syndical.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants de la Bande Rhénane Nord lors de l'enquête publique.

